



# DÉCLARATION DE SUCCESSION

**En l'office notarial de Maître LINSKY Guillaume,  
Situé au 54 rue Censier, Paris 5ème**

LE SOUSSIGNE(E) :

Monsieur Pierre Viscotera,  
Né(e) à Versailles (78) le 15 Mars 1989  
Exerçant la profession d'architecte  
Demeurant à 33 bis rue des bois 27337 Heuqueville  
De nationalité Française

Agissant en sa qualité d'héritier de :

Monsieur Hervé Viscotera, en son vivant médecin généraliste, né à Bois d'Arcy le 12 Février 1952 et demeurant à 14 Ter Chemin de l'Etang 78590 Rennemoulin,

Marié avec Madame Marie-Annick Devinnoy à la Mairie de Rennemoulin en date du 17 Juin 1970 sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité Française,

Décédé à Versailles le 27 Novembre 2016.

## **DECLARE QUE :**

Monsieur Hervé Viscotera, défunt sus-visé, laisse pour seul et unique héritier ayant vocation à recueillir sa succession :

Monsieur Pierre Viscotera, architecte, demeurant à 33 bis rue des bois 78430 Louveciennes,  
Né à Versailles (78) le 15 Mars 1989,  
Célibataire  
De nationalité Française

Résident au sens de la réglementation fiscale.

LEGATAIRE UNIVERSEL du défunt, ainsi qu'il résulte d'un testament établi au 54 rue Censier, Paris 5ème en date du 9 Septembre 2013 dûment enregistré. Le tout, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété établi par Maître LINSKY Guillaume, notaire en l'office notarial de Maître LINSKY Guillaume, Situé au 54 rue Censier, Paris 5ème, en date du 9 Septembre 2013.

### **ARTICLE 1. BIENS A DECLARER**

Le patrimoine du défunt est composé comme suit :

#### **ACTIF**

L'actif de la succession du défunt est composé de :

comptes bancaires à la Banque Crédit Versaillais d'un montant de 1 300 000 € (un million trois cent milles euros)

un bien immobilier sis au 14 Ter Chemin de l'Etang 78590 Rennemoulin identifié au cadastre sous les références 241, estimé à la somme de 1 678 000 euros

un bien immobilier sis au 24 rue des Alliés 76470 Le Tréport identifié au cadastre sous les références BJ 564, estimé à la somme de 415 000 euros

un bien immobilier sis au 3 rue des Volubilis 17640 Vaux-sur-Mer identifié au cadastre sous les références 789, estimé à la somme de 850 000 euros

de meubles d'un montant de 974 300 euros,  
d'œuvres d'art d'un montant de 756 000 euros.

**TOTAL : 5 973 300 EUROS**

## PASSIF

L'actif de la succession du défunt est composé de : 196 342 euros,  
les frais funéraires évalués forfaitairement à la somme de 8 500 euros,

TOTAL : 204 842 EUROS

SOIT UN ACTIF NET DE 5 768 458 EUROS

REVENANT A :

1°) Monsieur Pierre Viscotera pour la somme de 5 768 458 euros.

## AFFIRMATION DE SINCERITE

Le déclarant affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 3 pages.  
Il affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts  
que :

- cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie ;
- que, de son vivant, le défunt ne lui avait consenti aucune donation, à un titre et sous une forme quelconque, notamment de biens donnant lieu à l'exonération prévue à l'article 793-1 du Code Général des Impôts,
- à sa connaissance, le défunt n'a consenti aucune donation de biens non mentionnés aux présentes.

Fait à Paris,

Le 21 décembre 2016

Signature

